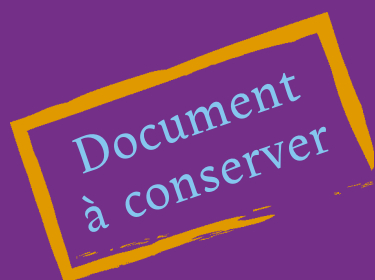


Livret d'information sur les risques majeurs

S'informer sur les risques **majeurs**

Savoir réagir **en cas d'urgence**



Édition novembre 2022

MAIRIE DE



TOULOUSE

Sommaire

• Carte des principaux risques majeurs à Toulouse	4
• Risques d'inondation naturelle	6
• Mouvements de terrain	10
• Risques météorologiques	12
• Risques industriels	14
• Rupture de barrage	16
• Transport de matières dangereuses	18
• Autres risques majeurs	20
• Les bons réflexes	21
• L'organisation communale de crise	22
• Informations et contacts	23

Glossaire

CTPB : comité technique permanent des barrages

DICRIM : document d'information communal
sur les risques majeurs

DOS : direction des opérations de secours

DREAL : direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

PCC : poste de commandement communal

PCS : plan communal de sauvegarde

PIC : plan inondation communal

PLU : plan local d'urbanisme

PPI : plan particulier d'intervention

PPRI : plan de prévention du risque inondation

PPRT : plan de prévention des risques technologiques

PSS : plan des surfaces submersibles

SGS : système interne de gestion de la sécurité

Canicule, sécheresse, crue, accident industriel... autant de risques majeurs auxquels Toulouse a déjà pu être confrontée et pour lesquels l'anticipation demeure la meilleure des protections.

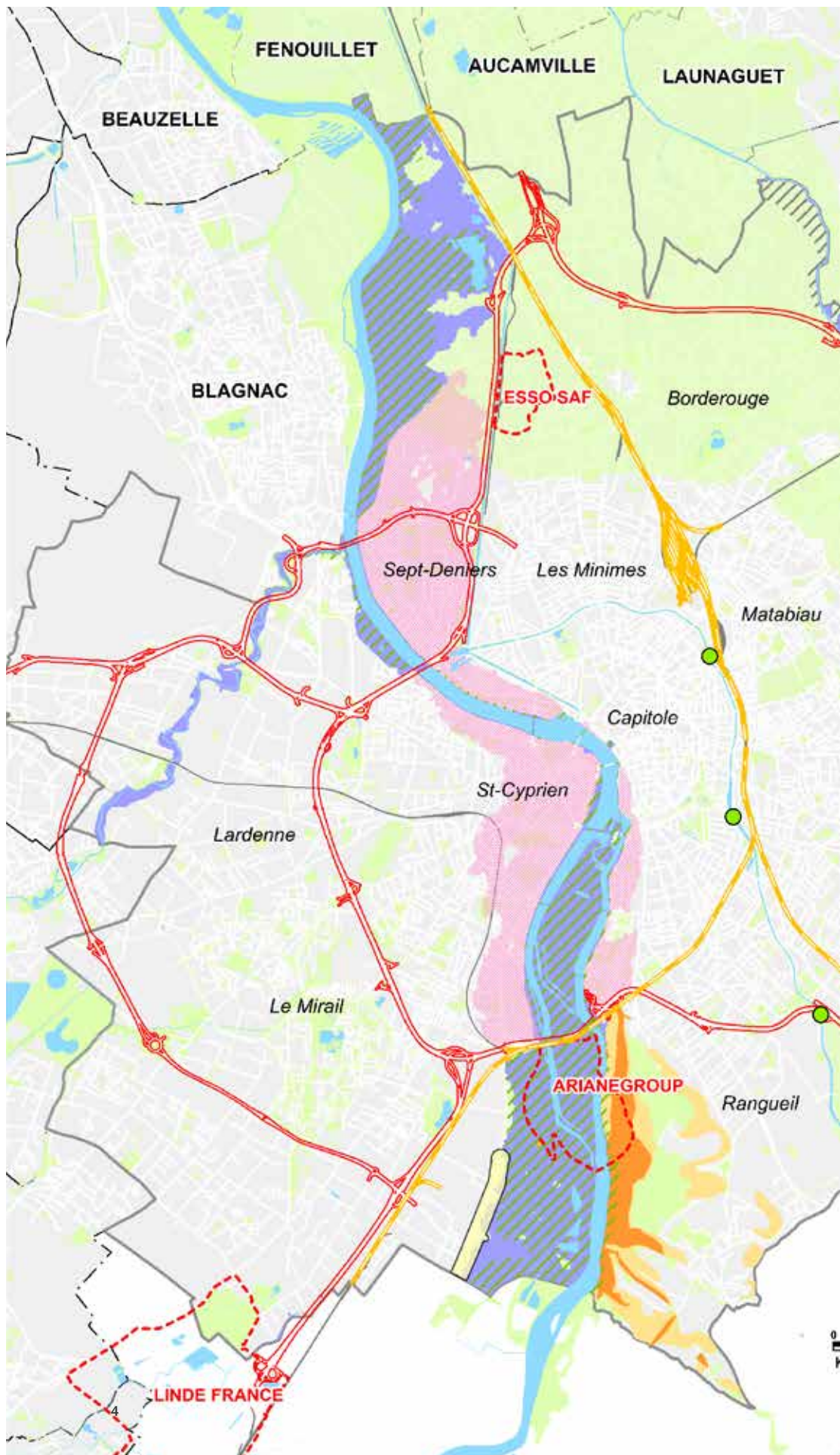
Les travaux de protection face à certains risques, les mesures de prévention et dispositifs de surveillance sont des atouts importants pour protéger les habitants.

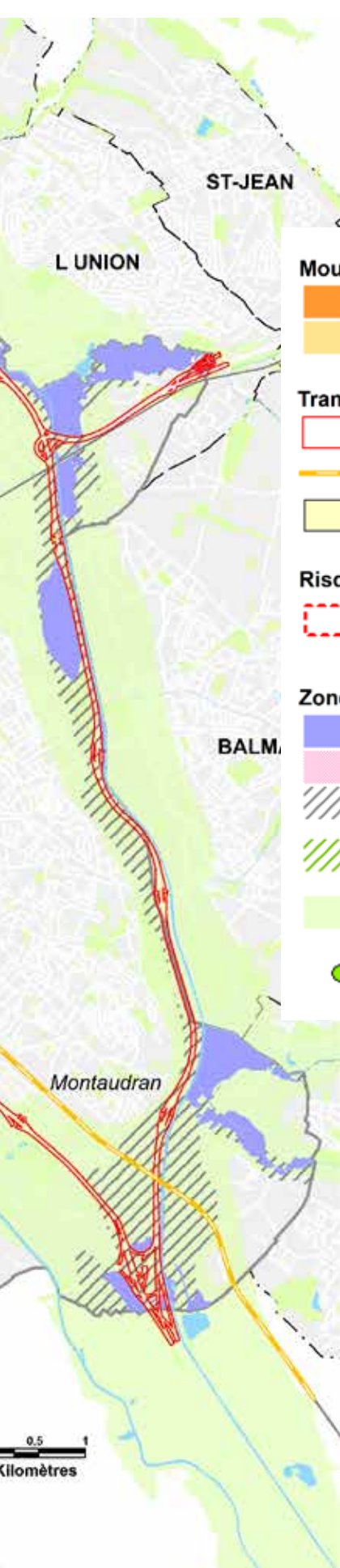
En cas d'événement majeur, en tant que maire et directeur des opérations de secours, il est de mon devoir de donner, le cas échéant, l'alerte mais également d'orchestrer l'évacuation et l'hébergement des populations concernées.

Pour que vous puissiez à votre tour devenir acteur de la sécurité civile, je vous invite, à travers la lecture de ce livret, à vous informer quant aux risques auxquels nous pouvons tous être confrontés ainsi qu'aux consignes à suivre lorsque l'événement survient.

La sécurité est l'affaire de chacun de nous.
Votre rôle peut s'avérer essentiel.

Jean-Luc Moudenc
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole





Mouvements de terrain :

- Aléa fort
- Aléa modéré

Transports de matières dangereuses :

- Par voie routière (voies principales)
- Par voie ferrée
- Par canalisation (gaz naturel : zone des effets létaux)

Risques industriels :

- Périmètre d'application des consignes de sauvegarde en cas d'accident

Zones inondables :

- Non protégée par les digues
- Protégée par les digues
- Zone de crue historique de l'Hers
- Par rupture du barrage de Cap de Long (Hautes-Pyrénées)
- Par rupture du barrage de la Ganguise (Aude)
- Point de débordement du canal en cas de rupture du barrage de la Ganguise (Aude)

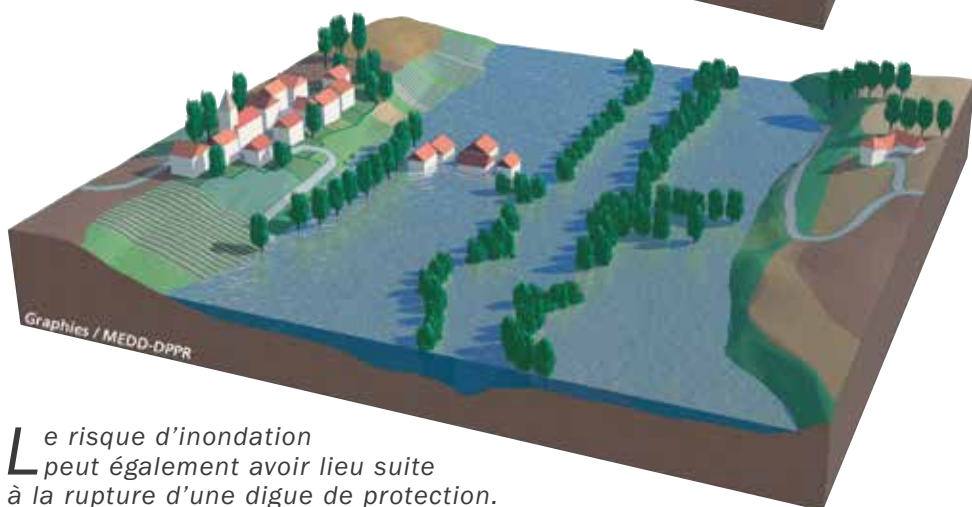
Suite à de fortes précipitations, le débit des cours d'eau augmente : leur niveau d'eau monte et la vitesse s'accroît. Le danger peut alors venir du débordement d'un cours d'eau ou de la saturation du réseau d'évacuation des eaux pluviales.



La sécurité des personnes est alors menacée : risque de noyade, d'électrocution, de blessures.

Les habitations sont aussi concernées, ainsi que les infrastructures ou encore les usines.

À Toulouse, le risque d'inondation sur la commune concerne essentiellement la Garonne (7,60 m au Pont-Neuf pour une crue du type de la crue historique du 23 juin 1875 alors que son niveau moyen n'est que de 80 cm), et, dans une moindre mesure, l'Hers-Mort et ses affluents (Marcaissonne, Saune, Sausse) ainsi que le Touch.



Le risque d'inondation peut également avoir lieu suite à la rupture d'une digue de protection. Elle s'accompagne alors d'une onde de submersion pouvant occasionner des dommages considérables.

Risques d'inondation



Mesures de prévention, protection et de surveillance

L'aménagement et l'urbanisme limitent l'occupation et l'utilisation du sol dans les zones à risque.

Après le Plan des surfaces submersibles (PSS), le Plan de prévention du risque inondation (PPRI) a été initialement approuvé en 2011 et annexé dans le document d'urbanisme en tant que servitude qui s'impose à tous.

Dans ce cadre, diverses études ont été menées pour déterminer au mieux l'emprise des zones qui seraient aujourd'hui submergées, y compris en cas de rupture des digues de protection.

Des zones d'expansion des crues sont volontairement maintenues sur la commune pour leur fonction régulatrice.

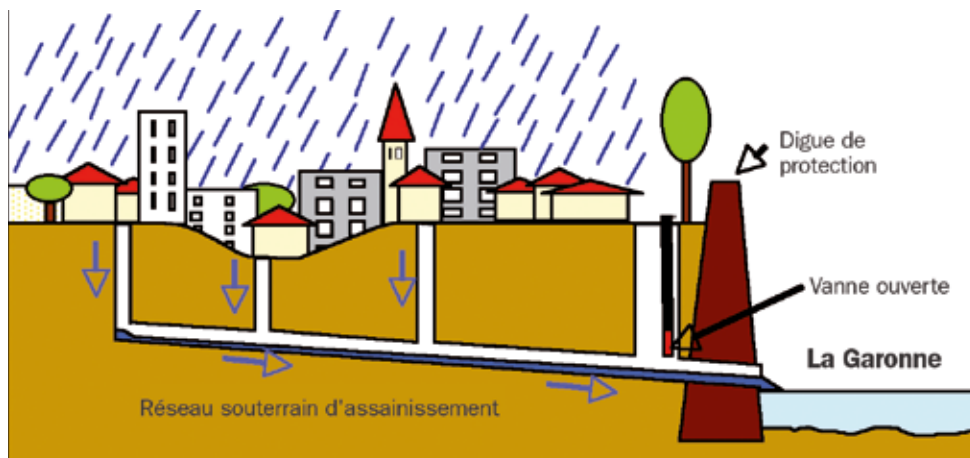
Dans les années 60, des digues imposantes ont été bâties de part et d'autre de la Garonne.

Depuis 1995, certaines digues ont été renforcées (quai de l'Exil-Républicain-Espagnol, Maurice-Hauriou...), voire rehaussées ; d'autres créées (Ginestous, Bazacle)... Un programme de restauration et de confortement de certaines digues a également été mis en œuvre.

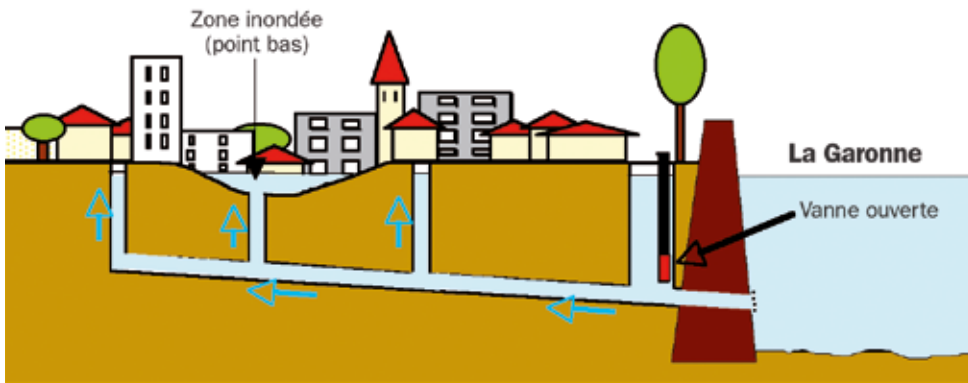
Les ouvertures restantes ont été équipées de portes étanches sur vérins (Garonnette, port et quai de l'Exil-Républicain-Espagnol) ou d'un dispositif de batardeau mobile (quai de Tounis, écluse Saint-Pierre, Cours-Dillon...).

Certaines façades anciennes ont été étanchéifiées (Hôtel-Dieu...), mais des travaux restent à prévoir afin d'atteindre le niveau de protection souhaité sur le secteur Saint-Cyprien.

Un système de vannes et de pompes permet d'**éviter le refoulement** des eaux de crue dans le réseau :



En l'absence de protection :



Avec la vanne fermée et le pompage en marche : la protection est encore renforcée par le doublement des vannes.



Également, le risque d'inondation de certains points bas lié à des précipitations exceptionnelles existe (inondation par ruissellement). Des études sont en cours afin de définir des mesures permettant de prévenir les risques pour les personnes et limiter les dommages aux biens.



Mesures d'alerte et de sauvegarde

L'observation continue des niveaux des rivières, des pluies collectées et des précipitations prévues par Météo France permettent aux Services de prévisions des Crues de l'État d'estimer les niveaux susceptibles d'être atteints.

Un **système de vigilance comportant quatre niveaux** (vert, jaune, orange, rouge) permet d'alerter les autorités compétentes dès lors qu'un risque se présente. La Mairie dispose d'un **Plan inondation communal (PIC)** qui organise le déclenchement de l'alerte, coordonne l'intervention des différents services municipaux tout comme les moyens et actions à mettre en œuvre par la Métropole. Il intègre ensuite le retour à la vie normale (actions de nettoyage...). Une montée importante de la Garonne à l'échelle du Pont Neuf peut conduire à l'installation du poste de commandement au Capitole, voire à l'alerte préventive des populations derrière les digues.



En cas d'alerte, les portes étanches et les vannes sont fermées, les pompes enclenchées, les batardeaux installés et les populations menacées sont évacuées.

La consigne d'évacuation est alors diffusée par le système d'alerte en masse municipal et par la police municipale (haut-parleur). Elle précise le point de rassemblement où des bus permettent l'évacuation vers des lieux d'hébergement déterminés.



Le risque inondation

Avant

- Fermer portes et fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Mettre les effets personnels (album de photos, papiers, factures...) au sec
- Mettre les produits dangereux ou polluants au sec
- Surélever le mobilier
- Amarrer les cuves
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture
- Se préparer à l'évacuation (papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...)

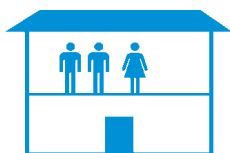
Après

- Aérer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche (vérifier tous les circuits que l'eau a pu toucher. Au moindre doute, faire appel à un électricien, voire un réparateur)
- Vérifier que les joints et les tuyaux d'alimentation du gaz n'ont pas été endommagés
- Purger la citerne de fuel en ouvrant le robinet inférieur (toute trace d'eau-écoulement clair-doit disparaître).
- Nettoyer les pièces essentielles de la chaudière (brûleur, thermostat). Au besoin, appeler un spécialiste et contrôler l'ensemble des conduites, radiateurs, soupapes, clapets et joints. Vérifier qu'il n'y a pas de fuite.
- Chauffer dès que possible (vérifier le bon fonctionnement du thermostat et l'étanchéité des joints le cas échéant).

Pendant



- S'informer de la montée des eaux et se conformer aux directives (par radio ou sur le site vigicrues.gouv.fr)
- Se conformer aux directives des services de la commune et des sapeurs-pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation



- Rester dans les étages supérieurs des habitations (si cette consigne de refuge est donnée)



- Essayer d'obturer les portes et soupiraux des domiciles



- Ne pas s'engager sur une aire inondée, n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre

Mouvements de terrain

Un mouvement de terrain (affaissements, glissements, effondrements, éboulements, etc.) est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou lié à l'activité humaine.



À Toulouse, les principaux risques de mouvements de terrain concernent :

- Les coteaux de Pech David, soumis à de nombreux glissements.

Ces risques sont dus à de multiples facteurs : pentes fortes, action de sape de la Garonne, nature des roches locales, présence de nombreuses nappes, travaux agricoles, défrichements...

- Le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux expose le bâti à de nombreux désordres en l'absence de dispositions constructives (risque « sécheresse »).

Le risque sismique est par ailleurs très faible à Toulouse.



Mesures de prévention, protection et de surveillance

Un Plan de prévention des risques naturels (PPRN) a été approuvé en 1998 pour le secteur de Pech David. Il distingue le niveau de risque d'instabilité des terrains. Un règlement spécifique s'applique à chacune de ces zones.

À la demande de la Mairie, toutes les propriétés du Chemin des Étroits font l'objet d'une surveillance régulière menée par une société d'études spécialisées. Un classement est établi tous les ans et peut conduire à la réalisation de travaux, voire à une expropriation.

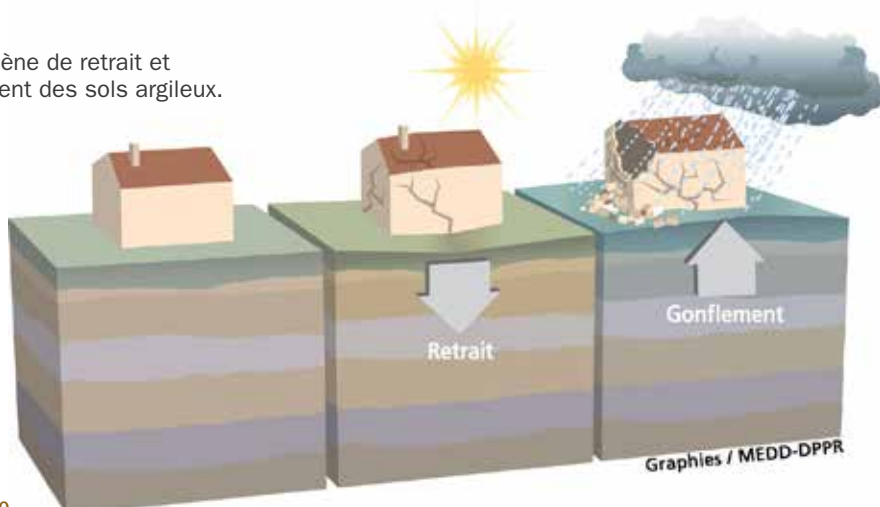
Un PPR « sécheresse » a également été approuvé en 2010 et fixe des mesures à suivre pour les bâtiments en zone sensible.



Mesures d'alerte et de sauvegarde

En cas de danger imminent, le maire, en vertu de ses pouvoirs de police, prend un arrêté d'interdiction d'habiter et peut demander l'évacuation immédiate des propriétés concernées.

Phénomène de retrait et gonflement des sols argileux.





Mouvements de terrain
liés à la sécheresse



Le risque glissements
de terrain

Pendant



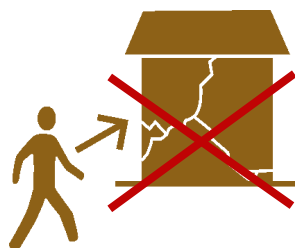
- Fuir latéralement



- Gagner au plus vite
les hauteurs les plus proches



- Ne pas revenir sur ses pas



- Ne pas pénétrer dans
un bâtiment endommagé

Après

- Évaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours

Risques météorologiques

Les risques météorologiques résultent d'une perturbation de la circulation générale de l'atmosphère et des conditions locales. Certains de ces phénomènes sont prévisibles ; d'autres sont si brutaux qu'il est pratiquement impossible d'en détecter les prémices pour une alerte efficace. Parmi ces catastrophes naturelles susceptibles de concerner Toulouse, on compte :



- **la grêle,**
- **la tempête** (vents violents),
- **la canicule** (qui touche notamment les personnes âgées, handicapées ou fragilisées et pour lesquelles une veille saisonnière a été instituée),
- **la sécheresse prolongée** (qui affecte les bâtiments),
- **la neige** (qui éprouve les toitures),
- **les gélées et grands froids** (qui engendrent des ruptures de canalisations et font de nombreuses victimes parmi les sans-abris).



En cas de canicule

- **Surveiller la santé des personnes âgées de son entourage.** Les inviter à s'inscrire (ou s'inscrire à partir de 65 ans) au registre communal du plan d'alerte et d'urgence afin de bénéficier d'une prise en charge particulière en cas d'alerte : **0 800 042 444 (gratuit).**
- **Passer au moins 3 h par jour dans un endroit frais.**
- **Éviter de sortir aux heures les plus chaudes (entre 12h et 16h).**
- **S'hydrater régulièrement.**

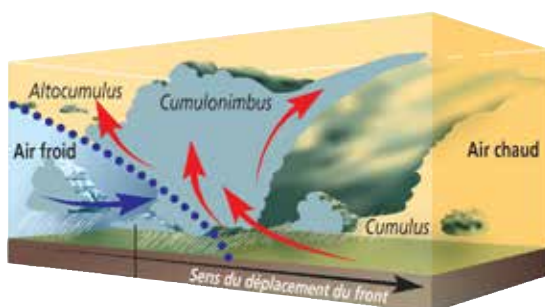
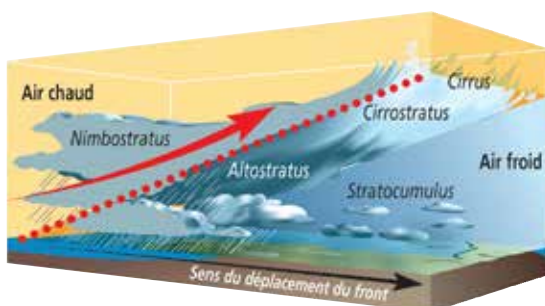


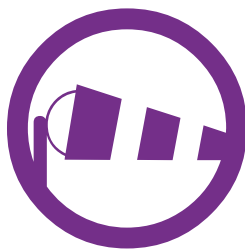
Prévention, protection et surveillance

Météo France assure l'observation et la prévision météorologiques, informe et alerte la population et les autorités. Des cartes de vigilance sont élaborées deux fois par jour et plus si nécessaire. Réalisées à l'échelle du département, elles visent à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger (en fonction des phénomènes et du niveau de vigilance allant du vert au rouge).

Il revient à chacun de surveiller les risques et adapter ses activités en conséquence. De la même façon, le maire peut être ainsi conduit à aviser la population, interdire telle manifestation jugée à risque, faire fermer les parcs et jardins publics...

Le déneigement des voies de circulation répond à l'obligation de continuité du service public : il est assuré par les services de la Métropole. Le plan départemental grand froid se traduit aussi au niveau communal par une montée en puissance des dispositifs d'accueil, de restauration et d'hébergement d'urgence des personnes sans abri.





Le risque tempête

Avant

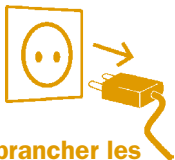
- **Se tenir informé** des conditions météorologiques vigilance.meteofrance.fr.
- **Rentrer les objets** susceptibles d'être emportés, **gagner un abri en dur, fermer portes et volets, rentrer les bêtes et le matériel, s'éloigner des bords des lacs, annuler les sorties en rivières** (même chose pour la mer) **arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette ?**

D'une façon générale, le risque météorologique doit dissuader de se déplacer et inciter à prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée (nourriture, couverture, etc.).

Après

- **Réparer** ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment),
- **Couper branches et arbres** qui menacent de s'abattre,
- **Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés**

Pendant



- **Débrancher les appareils électriques et les antennes**



- **Écouter la radio** (prévoir une alimentation par piles en cas de coupure d'électricité), **s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes de sécurité**



- **Ne pas sortir**



- **Se déplacer le moins possible**



- **Ne pas téléphoner**

Risques industriels

Le risque industriel est un événement accidentel qui se produit sur un site industriel et qui entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Il peut s'agir de la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits toxiques, d'un incendie, d'une explosion. Un événement peut aussi provoquer une série d'accidents en chaîne ; on parle alors d'effet domino.

Les installations dangereuses sont soumises soit à simple déclaration auprès de l'autorité préfectorale, soit à enregistrement ou autorisation d'exploitation, voire à une réglementation spécifique pour les installations dites « Seveso ». À Toulouse, le risque industriel est principalement présent sur trois sites distincts classés Seveso seuil haut (nécessitant une servitude d'utilité publique) :

- **Ariane Group** au sud, sur l'île d'Empalot,
- **Esso SAF** au nord, sur la zone de Fondéyre.
- **Linde France** à Portet-sur-Garonne

• **Depuis la catastrophe d'AZF**, de nombreuses activités ont été définitivement arrêtées et démantelées sur le site d'Ariane Group, spécialisé dans la chimie du spatial et de la chimie fine. La fabrication, le stockage et l'emploi de produits très toxiques et toxiques demeurent, avec des risques de rejets toxiques et de surpression en dehors de l'enceinte du site.

• **Le site Esso SAF** assure la réception d'hydrocarbures liquides par wagon-citerne, leur stockage dans des bacs dédiés et la distribution par camion. Les risques sont l'incendie, l'explosion, le « boil over » (phénomène explosif susceptible d'être rencontré lors de l'incendie d'un bac d'hydrocarbures. L'explosion est due à la vaporisation brutale de l'eau présente dans le fond du réservoir qui entraîne une projection enflammée du produit), de même qu'une pollution des eaux et/ou des sols.

• **La Société Linde France** à Portet-sur-Garonne abrite des activités de négoce de production, de conditionnement et de stockage de gaz utilisés à des fins industrielles ou médicales. Bien que les zones d'effet des phénomènes dangereux n'impactent pas Toulouse, les consignes réflexes en cas d'accident s'appliquent sur une partie de son territoire.

Par ailleurs, le ministère de la Défense s'est engagé à prendre en charge la dépollution des sols des trois ballastières situées au sud de la commune et où l'armée française, suite à la première guerre mondiale, avait immergé ses excédents de poudre.

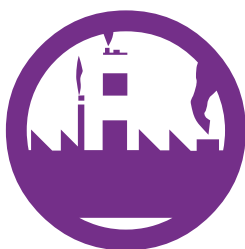
Prévention, protection et surveillance

Les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des établissements SEVESO s'imposent au Plan local d'urbanisme (PLU) et agissent sur l'urbanisation existante et nouvelle afin de protéger les personnes des risques résiduels et de limiter la population exposée.

Le PPRT de la société Hérakles (aujourd'hui Ariane Group) a été approuvé en 2014 et celui des sociétés Esso SAF et STCM en 2017 (STCM est aujourd'hui fermée). L'exploitant d'une installation à haut risque doit mettre en place un Système interne de Gestion de la Sécurité (SGS). La DREAL inspecte régulièrement les sites et veille au respect des normes et des règles.

Alerte et sauvegarde

L'alerte se fait au moyen de sirènes audibles dans les zones de risque, de panneaux à messages variables (rocade), des médias... En cas d'alerte, la sirène comporte 3 sonneries montantes et descendantes d'1 min 41 sec, entrecoupées d'un silence de 5 secondes. Pour chacun des sites SEVESO seuil haut, un Plan particulier d'intervention (PPI) est défini par la Préfecture, décliné ensuite au niveau communal par un plan de coordination des services en cas d'accident (volets opérationnels du Plan communal de sauvegarde).



Le risque industriel



ATTENTION !
Pour le site d'Esso SAF,
la consigne prévue
est l'évacuation du
périmètre. Des points de
regroupement sont prévus
à cet effet.

Pendant



- **Rejoindre le bâtiment le plus proche** (en l'absence de tout bâtiment, fuir perpendiculairement au vent)
- **S'y confiner** (boucher portes, fenêtres, aérations, cheminées, arrêter la ventilation ou la climatisation, s'éloigner des portes et fenêtres)

- **Écouter la radio**
France Bleu Occitanie 91.8 FM,
France Info 105.5 FM,
France Inter 88.1 FM,
Sud Radio 101.8 FM

- **Suivre les instructions**



- **Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue** (bougie, allumette, cuisinière, chauffage à gaz)



- **Ne pas chercher ses proches**
(ils se sont eux aussi protégés)



- **Ne pas téléphoner**
pour ne pas saturer
les lignes



- **Se laver en cas d'irritation** et si possible se changer



- **Ne sortir qu'en fin d'alerte** ou sur ordre d'évacuation

Après ● **Aérer** le local de confinement.

Rupture de barrage

Les barrages servent à la régulation des cours d'eau, l'irrigation des cultures, la production d'énergie électrique et l'alimentation des villes en eau.

Une rupture de barrage peut avoir une cause technique, naturelle (crues exceptionnelles, mouvements de terrain...) ou humaine (erreur d'exploitation, de surveillance, d'entretien, ou actes de malveillance).



Toulouse est concernée par deux grands barrages : celui de Cap de Long et celui de La Ganguise.

- **Situé au pied du pic de Néouvielle dans les Hautes-Pyrénées, le barrage de Cap de Long (altitude 2160 mètres) est distant de 190 kilomètres de Toulouse. Il sert à la production d'électricité.**

En cas de rupture, le front d'onde mettrait à peu près neuf heures pour parvenir via la Garonne sur la commune de Toulouse.

- **Le barrage de La Ganguise ou de Les-trade (Aude) sert notamment aux besoins de l'agriculture du Lauragais audois et de la Haute-Garonne, ainsi qu'à l'alimentation du canal du Midi. En cas de rupture, le front d'onde mettrait 5 heures à gagner Toulouse, via la vallée de l'Hers.**



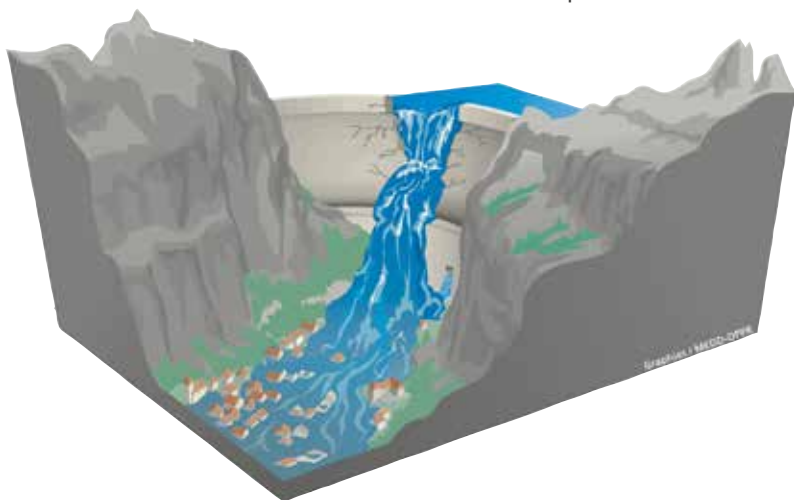
**Surveillance,
protection, alerte
et sauvegarde**

Il s'agit de réduire le risque à la source. Chaque ouvrage fait l'objet d'une surveillance constante, sous le contrôle des différents services de l'État. La fréquence des examens permet la détection précoce de toute anomalie.

Plusieurs niveaux d'alerte des autorités et populations sont prévus selon l'état de gravité de la situation.

À Toulouse, l'alerte se ferait par les sirènes, le système d'alerte en masse, les panneaux à messages variables (rocade), les médias...

En cas de besoin, la Mairie de Toulouse participerait à l'alerte et à l'évacuation rapide des populations situées dans les zones de risque.



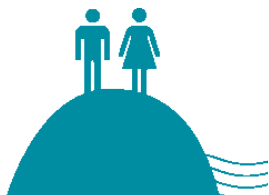


Le risque rupture de barrage

Pendant



- Ne pas prendre l'ascenseur



- Gagner le plus vite possible les points hauts



- Ne pas revenir sur ses pas



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte (sonnerie continue de 30 secondes) pour quitter son abri

Après

- S'informer et suivre les consignes des autorités, informer les autorités de tout danger observé
- Apporter une première aide aux voisins
- Penser aux personnes âgées et handicapées
- Se mettre à disposition des secours
- Évaluer les dégâts et les points dangereux (s'en éloigner)
- Ne pas téléphoner
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Chauffer dès que possible

Transport de marchandises dangereuses

Il s'agit de matières explosives, inflammables, toxiques, comburantes, infectieuses, corrosives, radioactives : leur conditionnement et leur transport répondent à des prescriptions spécifiques.

Le transport de ces produits peut se faire par route, par fer, par canalisation (comme c'est le cas des hydrocarbures ou des gaz combustibles) ou enfin par voie fluviale.

À Toulouse, le risque lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD) est diffus, la ville abritant de nombreuses activités et étant elle-même située au carrefour d'axes routiers empruntés par des trafics à caractère national et international. À noter également la présence d'une canalisation de transport de gaz naturel au sud du territoire.



Prévention, protection et surveillance

Les canalisations de gaz les plus importantes sont répertoriées dans le PLU.

Les canalisations en fonte ont été supprimées sur Toulouse, remplacées par des matériaux moins cassants.

Enfin, le plan de circulation de la Ville de Toulouse organise le transport de matières

dangereuses de telle sorte que les unités de transport concernées privilégient l'usage des voies et accès rapides (en particulier pour les véhicules de transit).



Mesures d'alerte et de sauvegarde

Le poste de contrôle Capitoul permet de gérer l'ensemble des feux tricolores sur la ville. Un système de caméras permet de connaître l'état du trafic en temps réel.

Des postes d'appel d'urgence facilitent le déclenchement des secours. Les panneaux à messages variables peuvent être utilisés pour annoncer une difficulté particulière. Si un accident se produit, les sapeurs pompiers disposent, en plus des moyens traditionnels, d'une cellule mobile d'intervention chimique. Celle-ci doit permettre d'identifier les dangers et de prendre les mesures conservatoires adaptées.

Des plans d'urgence existent également (plans des voies autoroutières et rocade, plan d'intervention sur les canalisations, plan préfectoral TMD...).





Le risque de transport de matières dangereuses

Pendant



Si vous êtes témoin



● Donner l'alerte

aux sapeurs pompiers (18), à la police ou à la gendarmerie (17) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger (panneaux oranges), la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...).



Si un nuage toxique vient vers vous



● **Rejoindre le bâtiment le plus proche** (en l'absence de tout bâtiment, **fuir perpendiculairement au vent** et inviter les autres témoins à faire de même)

● **S'y confiner** (boucher portes, fenêtres, aérations, cheminées, arrêter la ventilation ou la climatisation, s'éloigner des portes et fenêtres)

● **Écouter la radio** (France Bleu Occitanie 91.8, France Info 105.5, France Inter 88.1, Sud Radio 101.8) **ou les services de secours et suivre les instructions**

Après

● **Dès la levée de l'alerte, aérer** s'il y a lieu le local de confinement.

Autres risques majeurs

Le risque de pandémie

Une pandémie est liée à l'apparition d'un virus hautement pathogène, contre lequel la population mondiale ne présente pas d'immunité.

Que ce soit le virus du Covid, d'une grippe ou autre maladie, les dispositions à prendre par la mairie concernent l'aide éventuelle à l'organisation de structures sanitaires pour la sauvegarde de la population, tout en maintenant la continuité des missions essentielles des services.

Le risque nucléaire

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet important d'éléments radioactifs dans l'environnement (iode principalement) et/ou une forte irradiation.

Le département de la Haute-Garonne est limitrophe au Tarn-et-Garonne où se trouve la centrale nucléaire de Golfech.

En cas d'accident et en fonction des consignes, la Mairie aurait en charge l'organisation de la distribution de comprimés d'iode stable à la population municipale (enfants, femmes enceintes et adultes de moins de 40 ans en priorité).

En effet, l'iode stable permet de réduire notablement les risques sanitaires (cancers de la thyroïde) engendrés par l'inhalation de l'iode radioactif.



Le risque pollution de l'air

Un épisode de pollution de l'air est défini par une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air. Il peut être dû aux conditions météorologiques, à l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent, à l'augmentation des émissions de polluants en lien avec certaines activités (circulation routière, chauffage domestique, activités agricoles, etc.). Il existe des polluants primaires (issus directement des sources de pollution : particules fines, monoxyde de carbone, dioxyde de soufre...) et secondaires (formés par transformation chimique dans l'air ou sous l'effet des rayonnements solaires, comme l'ozone).

Les effets sur la santé sont variables : atteintes sur les systèmes respiratoire, cardiaque et nerveux notamment.

La qualité de l'air est surveillée par AtmoOccitanie (atmo-occitanie.org) qui effectue également des prévisions. En fonction, une procédure d'information et de recommandation est activée (pour les personnes vulnérables ou sensibles), voire une procédure d'alerte pour l'ensemble de la population et imposant différentes mesures en fonction de la persistance de la pollution (dont réduction de vitesse, circulation différenciée des véhicules...).

Le risque terroriste

À la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement a lancé une campagne d'information pour mieux préparer et protéger les citoyens. L'affiche « réagir en cas d'attaque terroriste » donne des instructions pratiques qui s'articulent autour du triptyque : « s'échapper, se cacher, alerter ».

<https://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

Le plan Vigipirate prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans les transports et autres lieux communs, mais aussi les établissements scolaires et universitaires. Il a pour objectif :

- d'assurer en permanence une protection adaptée des citoyens face à la menace terroriste,
- de développer et maintenir une culture de vigilance,
- de permettre une action rapide et coordonnée en cas d'événement.



Il comprend 3 niveaux de menace :



Le plan associe l'ensemble des acteurs (État, collectivités territoriales, opérateurs publics et privés et citoyens) à une démarche de vigilance, de prévention et de protection. Il comprend 300 mesures : des mesures permanentes et des mesures additionnelles, susceptibles d'être activées en fonction de l'évolution de la menace et des vulnérabilités.

L'organisation communale de crise

Le rôle du maire est multiple en matière de risques majeurs.

Il participe à l'information préventive de la population, l'alerte des populations en danger, leur mise à l'abri, l'assistance, l'évacuation, l'hébergement, mais assure aussi la continuité des services publics municipaux et le retour à la vie normale.

Sauf conditions particulières, les opérations de secours à proprement parler (protection, soin, médicalisation, évacuation vers les hôpitaux) sont assurées par les services d'urgence spécialisés. Néanmoins, le maire dispose d'un Poste de Commandement Communal (PCC) afin de coordonner l'intervention des services municipaux concernés, en lien avec les services de la Métropole.

Grâce à une astreinte municipale de sécurité civile et à d'autres astreintes au sein des services de la Mairie et de la Métropole, la coordination des actions des différents services et la liaison avec les différents services de secours et la Préfecture est assurée 7 jours/7, 24 h/24.



L'alerte de la population

Le système municipal d'alerte en masse permet d'alerter la population dans des délais rapides : les toulousains résidents ou responsables d'entreprise sont invités à s'inscrire (dispositif gratuit avec inscription sur **risquesmajeurs.toulouse.fr**) afin de bénéficier d'une alerte efficace.

L'alerte peut également être assurée par les sirènes du réseau national



Signal national d'alerte : son modulé



Signal national de fin d'alerte : son continu
30 s

d'alerte, par la police municipale (véhicules équipés de haut-parleurs, porte-à-porte) ou par divers services de la mairie chargés d'alerter par téléphone les établissements qui leur sont rattachés.

Le site internet metropole.toulouse.fr pourra apporter tous les éléments d'information nécessaires sur l'événement en cours.

De nombreux outils permettent d'informer la population sur les risques : affichage des risques et des consignes de sauvegarde, mise à disposition pour consultation du DICRIM et du Plan Communal de Sauvegarde, distribution du présent document à conserver...

L'ensemble de ces documents sont consultables et téléchargeables depuis le site internet de la Mairie :

risquesmajeurs.toulouse.fr

Informations et contacts

En cas d'alerte

France Inter 88.1 FM
France Bleu Occitanie 91.8 FM
Sud Radio 101.8 FM
France Info 105.5 FM

site de la Mairie de Toulouse

metropole.toulouse.fr

Twitter : **@ToulouseAlertes**

Bulletins de suivi et d'alerte

meteofrance.com

vigicrues.gouv.fr

Informations générales sur les risques majeurs

- **risquesmajeurs.toulouse.fr**

Auprès des services municipaux ou ceux de la Métropole

- Allô Toulouse **05 61 222 222**

Auprès des services et administrations

- Préfecture de la Haute-Garonne
haute-garonne.gouv.fr
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement (DREAL) **midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr**

Auprès du Ministère

- **developpement-durable.gouv.fr**
- Portail du Ministère Géorisques **georisques.gouv.fr**

Tout savoir sur **LES RISQUES MAJEURS**

● **Le Document d'information communal sur les risques majeurs de Toulouse (DICRIM)**, présente de façon détaillée la nature des risques, mais également les mesures de prévention, de protection et de surveillance mises en place.

● **Le Plan communal de sauvegarde (PCS)** précise l'organisation municipale en cas d'événement et recense les risques à Toulouse et les principales stratégies et consignes de sauvegarde.

● **Le Plan familial de mise en sûreté** permet de se préparer à faire face en famille. Il aide à définir l'organisation familiale en cas d'événement majeur et à constituer un kit d'urgence à emporter en cas d'évacuation ou à garder en cas de confinement.

Ces documents sont consultables sur
risquesmajeurs.toulouse.fr